

Accenture finalise l'acquisition d'OpusLine

Accenture (NYSE:ACN) a finalisé l'acquisition d'OpusLine, une société indépendante de conseil spécialisée dans le domaine de la santé, basée à Paris et reconnue pour ses services de conseil stratégique et de transformation auprès des acteurs de la santé en France. L'intention d'acquérir OpusLine a été [annoncée](#) le 27 octobre 2020. Les conditions de la transaction ne sont pas divulguées.

OpusLine rejoint la nouvelle entité Santé d'Accenture Strategy & Consulting en France et renforce les capacités d'accompagnement, d'innovation et de transformation digitale chez les clients. Avec plus de 85 consultants hautement qualifiés dans des domaines tels que l'analyse des données et l'intelligence artificielle et une solide expérience dans l'accompagnement, de nombreux clients tels que des organismes de santé, publics et privés, ainsi que des sociétés du secteur des sciences de la vie et de l'assurance des personnes, l'arrivée d'OpusLine renforce la capacité d'Accenture à accélérer la transformation et la digitalisation des secteurs de la santé et de l'assurance en France.

À propos d'Accenture

Accenture est un des leaders mondiaux des services aux entreprises et administrations, avec une expertise de pointe dans les domaines du numérique, du cloud et de la sécurité. Combinant une expérience unique et une expertise spécialisée dans plus de 40 secteurs d'activité, Accenture s'appuie sur le plus grand réseau international de centres de technologie avancée et d'opérations intelligentes pour offrir à ses clients des services Strategy & Consulting, Interactive, Technologie et Opérations. Avec 506 000 employés, Accenture s'engage chaque jour auprès de ses clients dans plus de 120 pays, à réaliser la promesse de la technologie alliée à l'ingéniosité humaine. Accenture s'appuie sur le changement pour générer de la valeur et créer une réussite partagée avec ses clients, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses partenaires et ses communautés. Site Internet : www.accenture.com/fr

Énoncés prospectifs

À l'exception des données historiques et des citations, les déclarations contenues dans le présent communiqué peuvent constituer des énoncés prospectifs au sens de la loi intitulée « Private Securities Litigation Reform Act of 1995 » des États-Unis. Des mots tels que « pourrait », « pourra », « probablement », « anticipe », « s'attend à », « a l'intention de », « prévoit », « projette », « croit », « estime », « positionné », « perspective », et autres expressions similaires sont utilisés pour identifier ces énoncés prospectifs. De tels énoncés supposent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués ou suggérés. Pour plus d'informations sur les risques et les mesures prises en réponse à la pandémie de coronavirus (COVID-19), voir « Our results of operations have been adversely affected and could in the future be materially adversely impacted by the coronavirus pandemic (COVID-19) », dans la section 1A, « Risk Factors » sur le formulaire 10-Q du rapport trimestriel d'Accenture PLC, pour le trimestre prenant fin le 31 mai 2020. Plusieurs des risques, incertitudes et autres facteurs listés ci-dessous sont, et seront, amplifiés par la pandémie de coronavirus (COVID-19). Ceux-ci comprennent, sans restriction, les risques suivants : Accenture et OpusLine pourraient ne pas être en mesure de conclure la transaction dans le délai anticipé, ou du tout, ce qui dépend de la

capacité des parties à respecter certaines conditions de clôture; la transaction pourrait ne pas rapporter le profit anticipé pour Accenture ; les résultats d'exploitation d'Accenture pourraient avoir été affectés négativement et pourraient à l'avenir être impactés défavorablement par la pandémie de coronavirus (COVID-19), un contexte économique volatil, négatif ou incertain et politique pourrait nuire aux résultats d'exploitation d'Accenture, et les effets de ce contexte pourraient affecter les affaires des clients de l'entreprise et leur niveau d'activités commerciales ; les activités d'Accenture dépendent de la création et du maintien d'un niveau rentable de demande client pour les services et les solutions de l'entreprise, y compris à travers l'adaptation et l'expansion de ses services et solutions en réponse aux évolutions constantes des technologies et offres, et une réduction importante de cette demande ou une incapacité à répondre au changement de l'environnement technologique, pourrait sensiblement nuire aux résultats d'exploitation de l'entreprise ; si Accenture n'est pas en mesure de fournir suffisamment de compétences et de ressources pour répondre à la demande de la clientèle partout dans le monde, d'attirer et de retenir des professionnels ayant de fortes compétences en leadership, les activités de l'entreprise, le taux d'utilisation des professionnels de l'entreprise et ses résultats d'exploitation pourraient s'en trouver considérablement affectés ; Accenture pourrait être tenue responsable ou voir sa réputation entachée si Accenture ne parvient pas à protéger les données du client et/ou de l'entreprise à la suite de violations des systèmes de sécurité ou de cyber-attaques ; les marchés dans lesquels opère Accenture sont hautement concurrentiels, et Accenture pourrait ne pas pouvoir livrer une concurrence efficace ; les changements liés au niveau d'imposition d'Accenture, ainsi que les audits, investigations et litiges fiscaux, ou les changements des réglementations fiscales ou dans leur interprétation ou application, pourraient avoir un effet indésirable significatif sur le taux d'imposition effectif de l'entreprise, ses résultats d'exploitation, cash flows et conditions financières ; la rentabilité d'Accenture pourrait être considérablement affectée si elle n'est pas en mesure d'obtenir une tarification favorable pour ses services et solutions, si l'entreprise est dans l'incapacité à demeurer compétitive, si ses stratégies de gestion de coûts se révèlent ne portent pas leurs fruits ou si elle rencontre des problèmes dans la fourniture de ses services et solutions ; les résultats d'exploitation d'Accenture pourraient être considérablement affectés par la fluctuation défavorable du taux de change des devises étrangères ; en raison des activités géographiquement dispersées d'Accenture et de sa stratégie de croissance visant à poursuivre son expansion dans ses marchés clés à travers le monde, l'entreprise est plus exposée à certains risques ; les activités d'Accenture pourraient être considérablement affectées si elle encourait toute responsabilité juridique ; le travail d'Accenture effectué auprès de clients gouvernementaux l'expose à des risques supplémentaires inhérents à l'environnement des contrats gouvernementaux ; si Accenture n'est pas en mesure de gérer les enjeux organisationnels associés à son envergure, elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs d'affaires ; la capacité d'Accenture à attirer et fidéliser des clients et des employés peut dépendre de sa réputation sur le marché ; si Accenture ne réussit pas à gérer et développer avec succès ses relations avec ses partenaires clés ou échoue à anticiper ou à établir de nouvelles alliances dans les nouvelles technologies, les résultats d'exploitation de l'entreprise pourraient être négativement affectés ; Accenture pourrait ne pas réussir à acquérir, investir dans ou intégrer d'autres entreprises, à former des joint-ventures ou à désinvestir ; si Accenture n'est pas en mesure de protéger ou faire valoir ses droits de propriété intellectuelle ou si les services ou les solutions d'Accenture se trouvent en violation des droits de propriété intellectuelle, ou l'entreprise perd son aptitude à utiliser la propriété intellectuelle d'autres parties; son activité pourrait être affectée négativement ; les résultats d'exploitation et le cours de l'action

d'Accenture pourraient être affectés négativement si elle n'est pas en mesure de maintenir l'efficacité des contrôles internes ; les changements des normes comptables ou dans les estimations et hypothèses formulées par Accenture dans le cadre de la préparation de ses énoncés financiers consolidés pourraient nuire à ses résultats financiers ; bon nombre des contrats d'Accenture comprennent des honoraires sujets à l'atteinte d'objectifs ou des niveaux de service spécifiques, ce qui pourrait accroître la variabilité des revenus de l'entreprise et avoir un impact sur ses marges ; Accenture pourrait être dans l'incapacité d'accéder à des capitaux additionnels et/ou dans des conditions favorables et si l'entreprise lève des capitaux en fonds propres, elle pourrait diluer l'intérêt des actionnaires dans l'entreprise ; Accenture peut faire l'objet de critiques et de publicités négatives en raison du fait qu'elle est constituée en Irlande ; outre ces risques, il existe des incertitudes et d'autres facteurs dont il est fait état dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans le plus récent rapport annuel d'Accenture plc, dans le document « Form 10-K » et d'autres documents soumis avec ou déposés par l'entreprise auprès de la Securities and Exchange Commission. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse s'appliquent uniquement en date du communiqué, et Accenture ne s'engage nullement à actualiser les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à les conformer aux résultats réels ou aux changements des attentes d'Accenture.



Consultez la version source sur [businesswire.com](https://www.businesswire.com/news/home/20201201005523/fr/) :
<https://www.businesswire.com/news/home/20201201005523/fr/>